

Fiche technique

Crépi pour molasse 310

Description du produit	Granol crépi pour molasse 310 est un crépi minéral fin (0.3 mm) avec des adjuvants adhérents pour la structure molasse.	
Composition	Liants:	ciment, liants organiques
	Additifs:	matière de remplissage minérale
Champ d'application	Indiqué comme mortier de rhabillage sur des surfaces en molasse (constructions anciennes, rénovations).	
L'épaisseur de la couche	Minimum:	1 mm
	Maximum:	2 mm
Consommation	par m ² env. 2 kg/mm épaisseur de la couche	
Form de livraison	Sac à 30 kg	
Traitement	Addition d'eau par sac env. 7 litres Temps de traitement env. 60 minutes Ne pas travailler en dessous de +5° C Crépi pour molasse 310 est appliqué sur des supports solides, propres et secs. Les couches de pierres friables sont à éliminer au préalable et les surfaces fragiles doivent être raffermies. En cas de fortes irrégularités dans les murs, qui nécessitent différentes épaisseurs d'application, le support doit être plané au préalable (par exemple avec le dégrossissage Kalkogran 270 ou 277 en ajoutant 2 kg de Granolin adjonction adhérente par sac), avant que le crépi pour molasse ne soit appliqué. Après le séchage, aucune autre couche ne peut être appliquée, sans grattage de la première couche au préalable. Le Crépi pour molasse 310 est à peindre impérativement.	
Remarques	Pour base correspondante, veuillez prendre en considération les documents valables comme les normes SIA, fiches techniques de l'ASMPP ainsi que l'état actuel de la technique en bâtiment. Les fiches techniques sont toujours déterminantes pour l'utilisation de nos produits (www.granol.ch).	

Stockage	Stocker à un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Dans un emballage fermé et entreposé au sec, la durabilité du produit est garantie jusqu'à 6 mois après la date de production. Date de production voir sur l'emballage.	
Elimination	Ne pas éliminer le matériel dans les canalisations ou avec les ordures ménagères. Mélanger le matériel restant avec de l'eau, laisser durcir et évacuer comme les déchets de béton. Code d'élimination conformément au CED: 10 13 14. Eliminer à la décharge locale les emballages vides pour le recyclage, la récupération ou l'élimination.	
Indications de sécurité	Danger H315: Provoque des irritations cutanées. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H335: Peut irriter les voies respiratoires. Réagit avec l'humidité très alcaline.	P260d: Ne pas respirer les poussières. P280e: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. P302a: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P501e: Eliminer le contenu/récipient dans un mode assuré.

Granol SA

Zeughausstrasse 5, Postfach, CH-6210 Sursee
T +41 41 926 96 96
info@granol.ch, www.granol.ch

